

Conseillers en exercice :	23
Présents :	18
Pouvoirs :	4
Absents non représentés :	1

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 014-211407127-20260408-02CM2026017-DE



Date de convocation du CM : 1^{er}/04/2026

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 08/04/2026

02-CM-2026-017 – Autorisation donnée au Maire d'ester en justice

Vu l'article L 2132-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui prévoit que le conseil municipal détient une compétence de principe pour engager toute action en justice au nom de la commune,

Vu l'article 16° de l'article L 2122-22 du CGCT, qui prévoit que le conseil municipal peut déléguer au maire, pour la durée de son mandat, la compétence pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Vu la délibération 01-CM-2026-016 du 8 avril 2026 et, plus précisément, conformément aux termes du point 13° de cette délibération,

Considérant qu'il est de bonne gestion que le conseil municipal autorise le maire à ester en justice dans l'intérêt de la commune,

Sur présentation de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 22 voix, à l'unanimité,

Article 1 : **AUTORISE** le maire à représenter la commune en défense des intérêts de celle-ci auprès toutes juridictions compétentes.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer toute convention d'honoraires avec un cabinet d'avocat.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

Le Maire,



Didier LEFORT